

COMMUNIQUÉ

Le Collectif Inter-Blocs saisit les tribunaux administratifs pour obtenir la garantie de sécurité des infirmiers de bloc opératoire

Alors que le gouvernement impose un couvre-feu sur une grande partie du territoire en France pour essayer d'endiguer la propagation de la **Covid19**, nous prenons encore plus conscience que ces mesures ne sont qu'un leurre pour dissimuler les limites actuelles de l'Hôpital. Il est évident que l'Hôpital public n'est plus en mesure d'assurer ses missions de service public et la prise en soin de la population.

Le milieu hospitalier souffre depuis trop d'années de restrictions budgétaires successives avec des fermetures de lits annuels et des réductions de personnels considérables qui mettent en péril la qualité et la sécurité des soins.

Le personnel de bloc opératoire mène de front une double bataille.

Les **IBODE**, les **EIBO** et les **IDE** de bloc opératoire se mobilisent dans les services de soins et mènent en parallèle un combat quotidien pour obtenir du matériel de protection individuelle (en particulier des **masques FFP2**). Nous sommes sollicités pour augmenter le **capacitaire**, nos collègues EIBO sont même contraints d'abandonner leur formation pour aller remplacer au pied levé dans les services de réanimation! Quelles perspectives pour celles et ceux partis se former?

Nous avons déposé le 25 mai dernier des **plaintes pénales** contre 32 établissements hospitaliers pour défaut de protections des infirmiers de bloc.

Au printemps, le gouvernement affirmait avoir appris des leçons tirées de la première vague et promettait de mettre en œuvre tous les moyens pour protéger le personnel hospitalier. Mais aujourd'hui, à l'aube de la seconde vague, nous sommes forcés de constater qu'aucune leçon n'a été retenue.

Ni le gouvernement ni les Agence Régionale de Santé et ni les directions hospitalières ne prennent leur responsabilité.

En effet, les IBODE et IDE de bloc opératoire, grands absents du Ségur de la Santé, continuent à se mobiliser et à être redéployés pour venir en renfort dans les unités de soins en tension.

Pour autant, ces mêmes directions refusent de verser illégalement la **Nouvelle Bonification Indiciaire** (NBI) aux IBODE.

Est-il nécessaire de rappeler que ces professionnels de bloc opératoire se sacrifient depuis 9 mois au détriment de leur propre sécurité ainsi que celle de leur entourage pour assurer la continuité des soins ?

Le devoir de prendre soin devient synonyme de sacrifice.

Après avoir été applaudis et remerciés tous les soirs à 20h, notre constat est sans appel: Nous n'avons toujours pas les moyens nécessaires pour nous protéger dans l'exercice de nos fonctions, pas de versement de NBI et de prise en considération de nos revendications portées depuis plusieurs mois.

Nous sommes donc contraints, face à l'irresponsabilité et la surdité de nos dirigeants, de saisir la justice pour faire valoir les droits des infirmiers de bloc.

Représentés par notre avocat conseil **Maître DI VIZIO Fabrice**, nous avons déposé ce **mardi 22 octobre** des **référés** auprès des **tribunaux administratifs** de toute la France pour obliger, à la protection tant qualitative que quantitative des IBODE et IDE de bloc opératoire.

Faisons, ensemble, que le devoir de soigner s'accorde avec sécurité, responsabilité et obligation. La sécurité des soignants et patients ne se négocie pas, elle s'applique!

ī	o Buroau	National di	L Colloctif I	ntor Place
		1941101141 (11	1 C.OHECHI 1	HIEL-DICK